LA PRESSE

ENQUÊTE AFFAIRES

Évasion fiscale

# Plus de 56 millions dus à l'État… depuis 11 ans

PHOTO SUSAN STOCKER, COLLABORATION SPÉCIALE

Benoît Laliberté doit des dizaines de millions de dollars à l'impôt depuis 11 ans.

**Un homme d'affaires en faillite, condamné dans le passé pour une retentissante affaire de manipulation boursière, doit des dizaines de millions de dollars à l'impôt depuis 11 ans. Exilé fiscal « quelque part dans les Caraïbes », Benoît Laliberté n'a jamais cessé de faire des affaires au Québec à la barbe de l'État, en utilisant un holding aux îles Vierges britanniques, des fiducies et son ex-conjointe.**

Publié le 14 nov. 2022

**HUGO JONCAS**
Équipe d'enquête, La Presse

L'entrepreneur a déposé son bilan en 2011, trois ans après sa condamnation pour 41 infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières*, en lien avec la manipulation du titre de sa compagnie d'informatique Jitec. Les gouvernements lui réclamaient pas moins de 56 millions en impôts, taxes et amendes sur 15 ans.

« Des cotisations arbitraires créées de toutes pièces », rétorque Laliberté, en visioconférence avec *La Presse* à partir de ses bureaux en plein centre-ville de Miami, au bord de l'océan Atlantique.

Il y a 10 ans, Revenu Québec n'entendait pourtant pas à rire. S'opposant à sa libération de faillite, l'Agence lui reprochait sa « négligence coupable équivalant à fraude ». L'homme d'affaires s'était déclaré insolvable dans le « but unique de se libérer de ses obligations fiscales », affirmait le gouvernement.

## 2,5 % DE SON AMENDE DE 2008 EST PAYÉE

En 2008, Laliberté écopait de 976 862 $ en amendes et frais pour 41 infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières*. Le juge lui donnait jusqu'en août 2011 pour payer. Un mois avant l'échéance, il se plaçait sous la protection de la loi sur la faillite. À ce jour, l'homme d'affaires, qui gère des millions, a payé 25 000 $ de cette amende, selon le ministère de la Justice.

PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE

Benoît Laliberté à la sortie de la cour au palais de justice de Montréal, après son verdict de culpabilité dans l'affaire Jitec,

en 2008

Laliberté avait d'abord déposé une proposition concordataire, qui lui aurait permis de rembourser une partie des dettes sans faire faillite. Mais l'homme d'affaires offrait de payer seulement 50 000 $ à Québec et Ottawa, selon les documents du Bureau du surintendant des faillites, alors qu'ils réclamaient 1000 fois plus.

En entrevue avec *La Presse*, Laliberté assure qu'il a ensuite proposé oralement au fisc un montant « beaucoup plus important ». « Il me semble que c'était 1 million », dit-il. Cette offre n'apparaît cependant nulle part dans les documents publics.

Le fisc a rejeté la proposition de Laliberté et s'est opposé à sa libération de faillite.

**« Tombé entre deux chaises »**

En 2013, un procureur de Revenu Québec s'est entretenu au téléphone avec le syndic, selon un document issu de son dossier d'insolvabilité. Il voulait interroger Laliberté avant d'entamer toute discussion sur des paiements et une éventuelle libération de faillite.

Pour des raisons inconnues, l'avocat du fisc ne l'a finalement jamais rencontré. « Depuis cette conversation, le syndic est sans nouvelles des procureurs de l'Agence du Revenu du Québec », indique le procès-verbal d'une assemblée d'inspecteurs de l'impôt datant de 2016.

Laliberté confirme : « Je suis resté très tranquille et jamais, jamais personne ne m'a contacté, dit-il. Je n'ai jamais été convoqué à des interrogatoires de quelque façon. »

**Contacté par *La Presse*, le syndic attitré admet que son cas « est tombé entre deux chaises ». « Je ne sais même pas qui s'occupe du dossier de M. Laliberté, dit Sylvain Proulx, du cabinet Primeau, Proulx et Associé. Vous avez plus d'informations que moi probablement sur cet individu-là. »**

La loi est pourtant claire : avec l'accord des créanciers, le syndic a les pleins pouvoirs pour mener son investigation en cas de faillite douteuse. Mais Sylvain Proulx affirme que son bureau n'est « pas équipé » pour procéder à des interrogatoires de son propre chef.

« Je suis un peu l'instrument de Revenu Québec et Revenu Canada, dit-il. Je ne partirai pas à la pêche sans instructions ! »

Donc Laliberté est en faillite fiscale de 56 millions, n'a pratiquement rien payé depuis 11 ans, continue sa carrière d'homme d'affaires et personne n'enquête, ni au fisc ni au syndic ?

« Écoutez, je suis obligé de dire que oui, ce que vous dites là, ça correspond à la réalité, répond Sylvain Proulx. Peut-être que si vous sortez de quoi, ça va faire bouger des choses… »

À ce jour, Laliberté a payé 75 000 $ sur les 55 millions en impôts et taxes réclamés, ainsi que 25 000 $ sur ses amendes et frais de 976 862 $ pour manipulations boursières, datant de 2008.

## UN AVOCAT LIÉ AUX PANAMA PAPERS

PHOTO DE GRANDPRÉ CHAIT

Jules Brossard, avant sa retraite comme associé du cabinet De Grandpré Chait

Benoît Laliberté dit avoir fait faillite sur les conseils de l'avocat fiscaliste Jules Brossard, qui était alors associé du cabinet montréalais De Grandpré Chait. Radio-Canada et le *Toronto Star* l'ont identifié comme l'un des principaux intermédiaires canadiens de Mossack Fonseca. Ce bureau d'avocats panaméen s'est retrouvé au centre des Panama Papers, vaste fuite sur les paradis fiscaux qu'a révélés l'International Consortium of International Journalists (ICIJ).

L'avocat a aussi joué un rôle central dans la mise sur pied de fiducies canadiennes conçues pour permettre à de riches Français d'échapper à l'impôt sur le capital, tel que le rapportaient de nombreux médias, dont *La Presse*. Au téléphone, Jules Brossard explique avoir « recommandé » à

Laliberté « de consulter un syndic ». « La plupart des gens, quand ils ont des problèmes de cet ordre-là, ils font faillite, dit l'avocat semi-retraité. C'est tout à fait normal ! » De Grandpré Chait n'a pas rappelé *La Presse* pour répondre à nos questions.

Lisez l'article « Blue Bridge doit dévoiler les informations sur ses riches clients français »

**Pas de commentaires du gouvernement**

Contactée par *La Presse*, Revenu Québec a refusé d'expliquer pourquoi l'Agence n'a finalement jamais interrogé Laliberté, en tant que principale créancière, « pour ne pas nuire au processus judiciaire en cours ».

Le ministre des Finances, Eric Girard, a refusé notre demande d'entrevue au sujet de la conduite du fisc, sous sa responsabilité.

Dans un courriel, son conseiller politique Jean-Philippe Fournier affirme que Revenu Québec a tout fait « dans le but d'obtenir justice devant les tribunaux » dans l'affaire Laliberté. « Un dossier de cette ampleur nécessite beaucoup de temps et peut parfois s'étirer en fonction de ses particularités. »

**Ottawa à la rescousse**

En octobre 2021, 10 ans après sa faillite, c'est le fisc fédéral qui a pris le relais, même si Laliberté ne lui doit en principe « que » 4,8 millions, soit 11 fois moins d'argent qu'à Québec. Ottawa veut l'empêcher d'être libéré de faillite pour cinq ans, ou jusqu'à ce qu'il ait remboursé une part substantielle des millions qu'il doit aux contribuables.

Revenu Canada dénonce les « structures complexes » qu'il utilise pour faire des affaires et les « sommes colossales transférées en fiducie ».

Ottawa ajoute que son compte de carte de crédit pour l'année 2019 s'élève à 813 406 $, remboursés « au fur et à mesure ». Laliberté a donc manifestement « une capacité de gain plus élevée que ce qu'il prétend », dit le fisc fédéral, qui lui reproche d'avoir fait de « fausses déclarations ».

« Bullshit », rétorque l'homme d'affaires. Il assure à *La Presse* que cette carte de crédit n'existe « pas du tout ».

Chose certaine, Benoît Laliberté semble confiant, dans ses bureaux de Floride. De toute façon, il n'a plus rien à son nom, insiste-t-il.

« Je n'ai pas de revenu comme tel, autre que ce qui m'est versé par les fiducies pour vivre et pour manger, dit-il. J'ai quitté le Québec et le Canada il y a 11 ans maintenant. Tout ce qui me *drive* à tous les jours, c'est de construire des actifs pour le bien de mes proches. À l'intérieur de la fiducie. »

## Fuir les « vautours » dans les paradis fiscaux

PHOTO MIKE LEYRAL, ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

Benoît Laliberté s'est créé un holding aux îles Vierges britanniques.

En entrevue, Benoît Laliberté ne se défile pas. Face aux fonctionnaires du fisc « agissant comme des vautours », l'homme d'affaires explique lui-même comment il s'est mis sous la protection de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, avant de quitter le Québec dès 2011. Il a ensuite réorganisé ses affaires au moyen de fiducies et de nouvelles sociétés extraterritoriales.

*La Presse* a retracé une partie de ses démarches dans les Pandora Papers, une fuite de 12 millions de documents sur les paradis fiscaux qu'a obtenus l'International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ). Ils comprennent des dizaines de documents sur son principal holding, Investel Capital Corporation, aux îles Vierges britanniques.

« Un matin, j'ai décidé que je redonnais mon permis de conduire, ma carte d'assurance maladie, dit Laliberté. Je coupais les liens avec le Canada, je fermais mes comptes de banque. »

Dès 2007, il avait déjà créé au Québec la Fiducie Résidence JAAM, alors qu'il faisait l'objet d'accusations de l'Autorité des marchés financiers pour ses manipulations boursières avec son entreprise Jitec.

> **« Juste pour être clair, tout ce que j'avais a été donné à des fiducies établies au Québec dans un premier temps, puis à des fiducies établies ailleurs. »**
>
> — Benoît Laliberté

Des fiducies dont il ne serait « ni bénéficiaire ni fiduciaire », tient-il à préciser, mais qui profiteraient plutôt à « ses proches ».

L'homme d'affaires était accompagné en télérencontre de trois avocates québécoises, dont la fiscaliste Caroline Desrosiers.

Pour ne plus être considéré comme un résident canadien ou américain, Laliberté ne passe jamais plus de six mois ni au Québec ni aux États-Unis, explique-t-il en entrevue. C'est le seuil pour ne pas y payer d'impôts.

Quant au lieu où il a élu domicile, il se contente d'indiquer qu'il a choisi « une île des Caraïbes ».

**Des sociétés exotiques**

Puis, Laliberté s'est créé un holding aux îles Vierges britanniques. Le cabinet de gestion extraterritoriale qu'il a choisi, Fidelity Corporate Services Ltd., a vu 213 733 de ses documents fuiter dans les Pandora Papers. Une quarantaine d'entre eux montrent comment Laliberté a utilisé son ex-conjointe Anne-Marie Poudrier et la Fiducie Résidence JAAM pour ouvrir trois sociétés dans ce paradis fiscal, à partir de 2013.

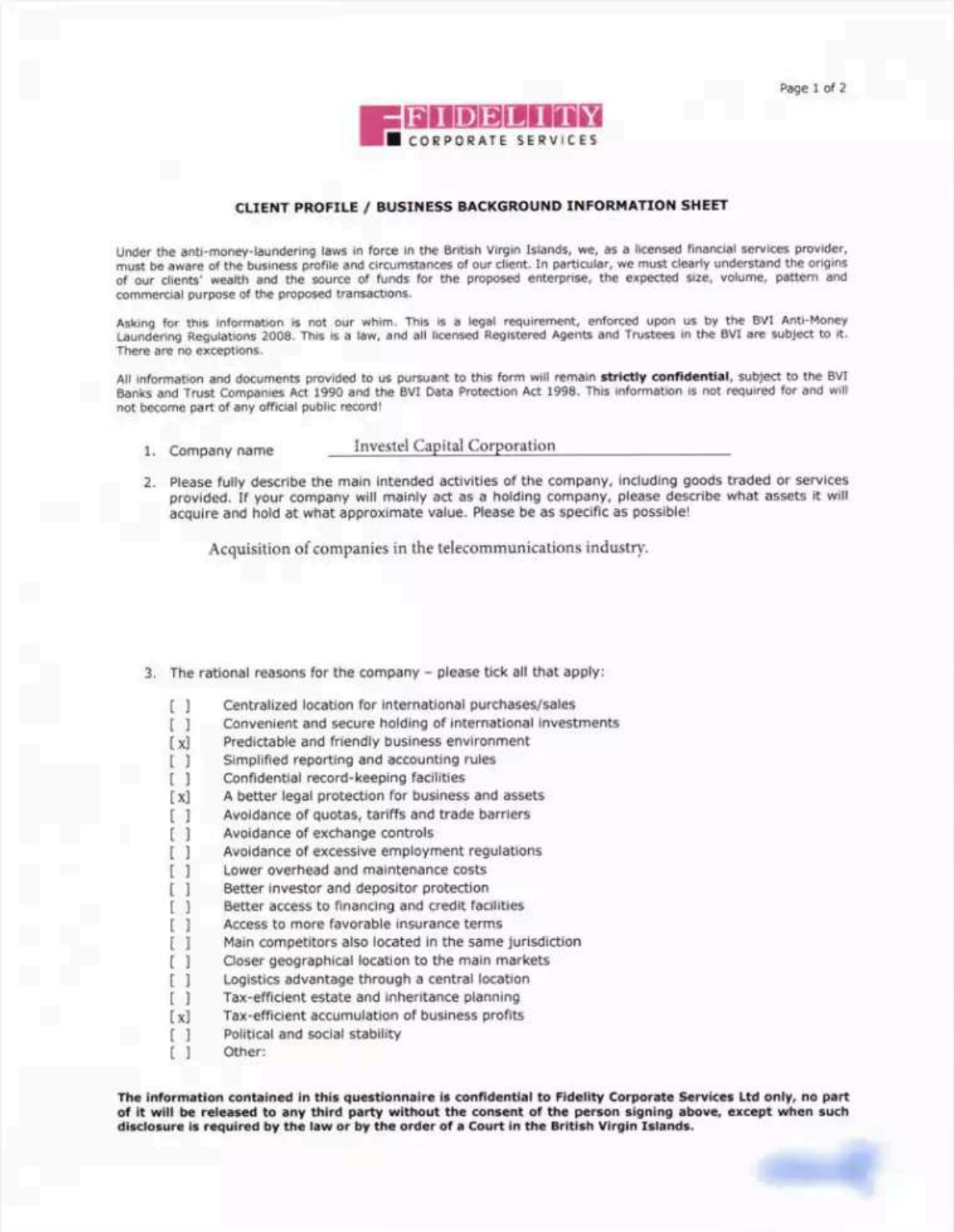

Page 1 of 2

FIDELITY
CORPORATE SERVICES

**CLIENT PROFILE / BUSINESS BACKGROUND INFORMATION SHEET**

Under the anti-money-laundering laws in force in the British Virgin Islands, we, as a licensed financial services provider, must be aware of the business profile and circumstances of our client. In particular, we must clearly understand the origins of our clients' wealth and the source of funds for the proposed enterprise, the expected size, volume, pattern and commercial purpose of the proposed transactions.

Asking for this information is not our whim. This is a legal requirement, enforced upon us by the BVI Anti-Money Laundering Regulations 2008. This is a law, and all licensed Registered Agents and Trustees in the BVI are subject to it. There are no exceptions.

All information and documents provided to us pursuant to this form will remain **strictly confidential**, subject to the BVI Banks and Trust Companies Act 1990 and the BVI Data Protection Act 1998. This information is not required for and will not become part of any official public record!

1. Company name Investel Capital Corporation
2. Please fully describe the main intended activities of the company, including goods traded or services provided. If your company will mainly act as a holding company, please describe what assets it will acquire and hold at what approximate value. Please be as specific as possible!

   Acquisition of companies in the telecommunications industry.

3. The rational reasons for the company – please tick all that apply:

   [ ] Centralized location for international purchases/sales
   [ ] Convenient and secure holding of international investments
   [x] Predictable and friendly business environment
   [ ] Simplified reporting and accounting rules
   [ ] Confidential record-keeping facilities
   [x] A better legal protection for business and assets
   [ ] Avoidance of quotas, tariffs and trade barriers
   [ ] Avoidance of exchange controls
   [ ] Avoidance of excessive employment regulations
   [ ] Lower overhead and maintenance costs
   [ ] Better investor and depositor protection
   [ ] Better access to financing and credit facilities
   [ ] Access to more favorable insurance terms
   [ ] Main competitors also located in the same jurisdiction
   [ ] Closer geographical location to the main markets
   [ ] Logistics advantage through a central location
   [ ] Tax-efficient estate and inheritance planning
   [x] Tax-efficient accumulation of business profits
   [ ] Political and social stability
   [ ] Other:

**The information contained in this questionnaire is confidential to Fidelity Corporate Services Ltd only, no part of it will be released to any third party without the consent of the person signing above, except when such disclosure is required by the law or by the order of a Court in the British Virgin Islands.**

IMAGE TIRÉE DES PANDORA PAPERS, INTERNATIONAL CONSORTIUM OF INVESTIGATIVE JOURNALISTS

Le cabinet Fidelity demande à l'actionnaire déclaré d'Investel pourquoi il s'établit aux Îles Vierges britanniques. Ce formulaire, signé par Anne-Marie Poudrier, indique notamment : « Meilleure protection légale pour les affaires et les actifs » et « Accumulation de profits d'entreprise fiscalement efficace ».

Selon les documents retracés dans les Pandora Papers, l'ancienne conjointe de l'homme d'affaires a été déclarée « propriétaire bénéficiaire » des trois sociétés qu'il contrôle aux îles Vierges britanniques. Elle est également fiduciaire des fiducies que contrôle Laliberté au Québec.

Contactée alors qu'elle se trouvait sur la vaste écurie qu'elle possède à Sutton, Anne-Marie Poudrier n'a pas répondu aux questions de *La Presse*. « Je suis vraiment occupée, je suis

avec mes chevaux. Merci, au revoir », a-t-elle dit, avant de raccrocher.

Pour prouver son identité, une copie du passeport d'Anne-Marie Poudrier est parvenue à Fidelity aux îles Vierges britanniques.

PHOTO INTERNATIONAL CONSORTIUM OF INVESTIGATIVE JOURNALISTS

La copie du passeport d'Anne-Marie Poudrier figure parmi les documents sur Investel Capital Corporation, dans les Pandora Papers.

Laliberté s'est servi d'Investel pour regrouper ses activités dans les télécommunications, au Canada et aux États-Unis.

**Une lettre d'« avocat »**

Les Pandora Papers contiennent aussi des références pour les responsables des entreprises que contrôle Laliberté. Les documents prennent la forme de lettres d'avocat signées Gilles Poliquin à partir de 2013. Le hic : à l'époque, M. Poliquin vient de démissionner du Barreau. Il allait bientôt être radié, après avoir laissé un client utiliser son compte en fidéicommis pour détourner des fonds.

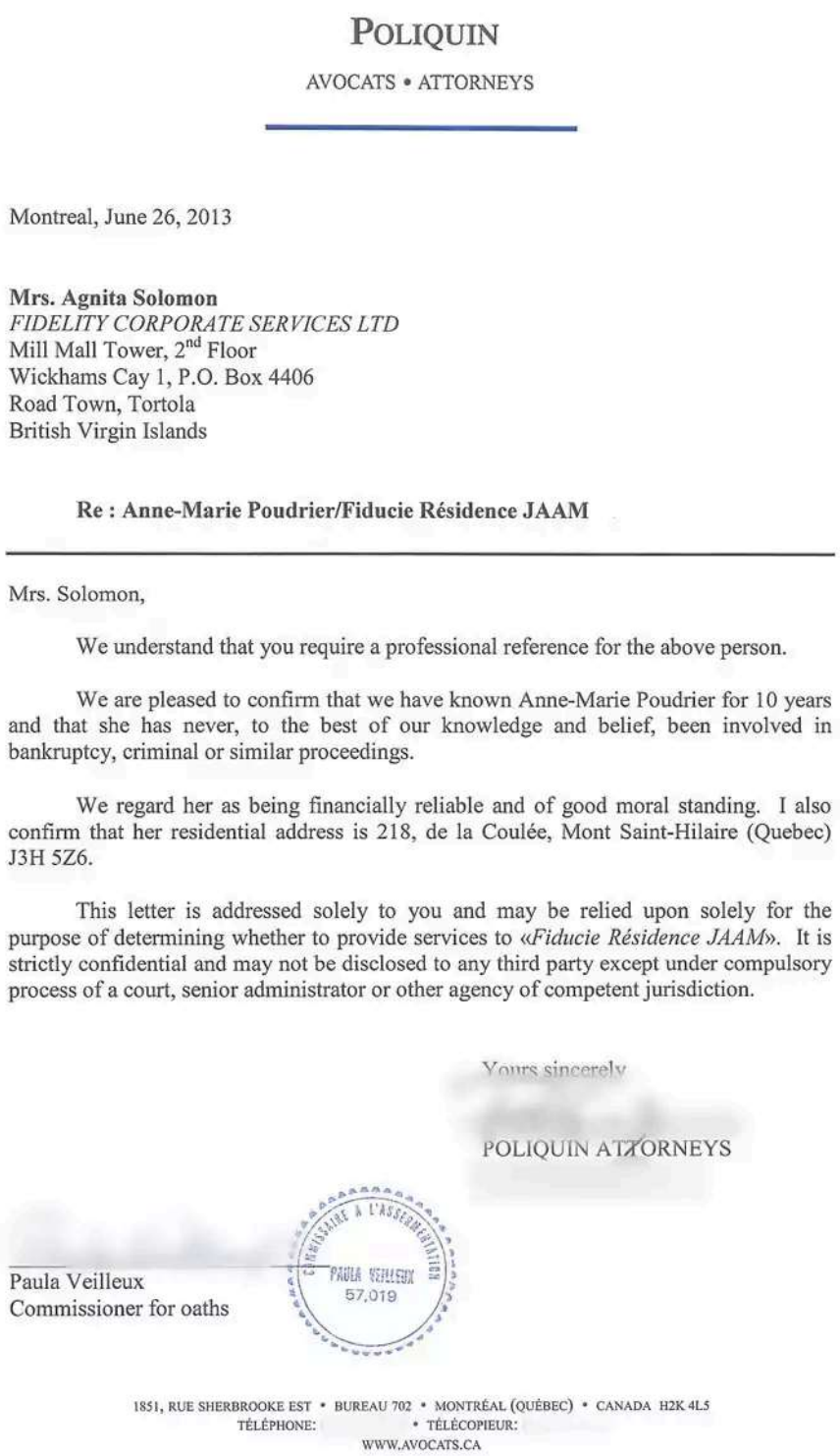

POLIQUIN

AVOCATS • ATTORNEYS

Montreal, June 26, 2013

**Mrs. Agnita Solomon**
*FIDELITY CORPORATE SERVICES LTD*
Mill Mall Tower, 2nd Floor
Wickhams Cay 1, P.O. Box 4406
Road Town, Tortola
British Virgin Islands

**Re : Anne-Marie Poudrier/Fiducie Résidence JAAM**

Mrs. Solomon,

We understand that you require a professional reference for the above person.

We are pleased to confirm that we have known Anne-Marie Poudrier for 10 years and that she has never, to the best of our knowledge and belief, been involved in bankruptcy, criminal or similar proceedings.

We regard her as being financially reliable and of good moral standing. I also confirm that her residential address is 218, de la Coulée, Mont Saint-Hilaire (Quebec) J3H 5Z6.

This letter is addressed solely to you and may be relied upon solely for the purpose of determining whether to provide services to «*Fiducie Résidence JAAM*». It is strictly confidential and may not be disclosed to any third party except under compulsory process of a court, senior administrator or other agency of competent jurisdiction.

Yours sincerely

POLIQUIN ATTORNEYS

Paula Veilleux
Commissioner for oaths

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION
PAULA VEILLEUX
57,019

1851, RUE SHERBROOKE EST • BUREAU 702 • MONTRÉAL (QUÉBEC) • CANADA H2K 4L5
TÉLÉPHONE: • TÉLÉCOPIEUR:
WWW.AVOCATS.CA

PHOTO INTERNATIONAL CONSORTIUM OF INVESTIGATIVE JOURNALISTS

Tirée des Pandora Papers, cette lettre de recommandation de Gilles Poliquin porte l'en-tête d'un bureau d'avocats, même s'il venait de démissionner du Barreau quand il l'a fait parvenir au cabinet Fidelity, en 2013.

Joint par *La Presse*, l'ex-homme de loi dit aujourd'hui qu'il n'aurait « probablement pas dû signer sous le sceau d'avocat ».

En 2015, Laliberté a fait créer deux autres sociétés aux îles Vierges britanniques : iFramed et internet Personal Communication System. Certains formulaires sur ces entreprises indiquent que leur actionnaire ou leur « propriétaire bénéficiaire » (« beneficial owner ») est Gilles Poliquin et portent sa signature.

L'ex-avocat assure pourtant qu'il ne se souvient pas d'avoir signé ces documents.

> **« Je n'ai jamais participé, activement ou passivement, à ces deux sociétés-là. »**
>
> — Gilles Poliquin

De son côté, Laliberté assure que Gilles Poliquin était son « vice-président pour les affaires légales » jusqu'en 2015, même s'il n'était plus avocat depuis 2012.

« Je suis sûr et certain que c'est lui qui a créé les compagnies et signé les documents », dit l'homme d'affaires.

### Un fidèle consultant

Finalement, le nom d'un fidèle de Laliberté impliqué dans presque toutes ses entreprises, Lawry Trevor-Deutsch, apparaît lui aussi dans les Pandora Papers. Plusieurs documents désignent cet homme d'affaires d'Ottawa, qui dit avoir été consultant pour la Banque mondiale, comme administrateur de ses sociétés aux îles Vierges britanniques.

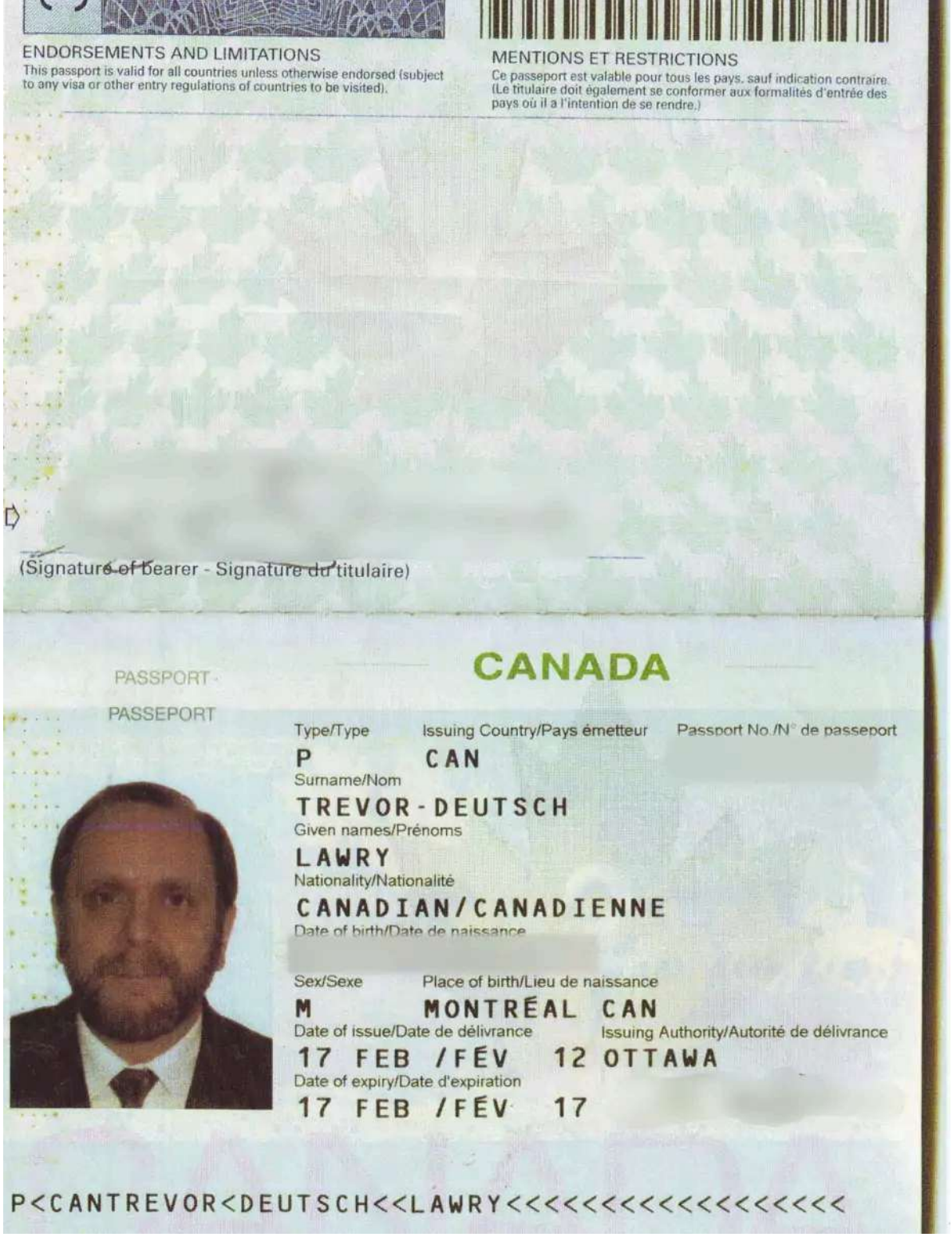

ENDORSEMENTS AND LIMITATIONS
This passport is valid for all countries unless otherwise endorsed (subject to any visa or other entry regulations of countries to be visited).

MENTIONS ET RESTRICTIONS
Ce passeport est valable pour tous les pays, sauf indication contraire. (Le titulaire doit également se conformer aux formalités d'entrée des pays où il a l'intention de se rendre.)

(Signature of bearer - Signature du titulaire)

PASSPORT
PASSEPORT

CANADA

Type/Type: P
Issuing Country/Pays émetteur: CAN
Passport No./N° de passeport
Surname/Nom: TREVOR-DEUTSCH
Given names/Prénoms: LAWRY
Nationality/Nationalité: CANADIAN/CANADIENNE
Date of birth/Date de naissance
Sex/Sexe: M
Place of birth/Lieu de naissance: MONTRÉAL CAN
Date of issue/Date de délivrance: 17 FEB /FÉV 12
Issuing Authority/Autorité de délivrance: OTTAWA
Date of expiry/Date d'expiration: 17 FEB /FÉV 17

P<CANTREVOR<DEUTSCH<<LAWRY<<<<<<<<<<<<<<<<<<<

PHOTO INTERNATIONAL CONSORTIUM OF INVESTIGATIVE JOURNALISTS

Copie du passeport de Lawry Trevor-Deutsch, consultant pour Laliberté, contenue dans les Pandora Papers

Au Québec, Lawry Trevor-Deustch est fiduciaire des trois fiducies liées à Laliberté, selon le registre des entreprises.

Contacté par *La Presse*, il dit n'avoir aucun problème à se mettre à son service, en dépit de sa faillite fiscale qui dure depuis 11 ans. « Comme consultant, je peux travailler pour n'importe quelle entreprise », explique l'homme d'affaires.

Les documents sur les sociétés des îles Vierges britanniques datent de 2013 à 2019. Laliberté affirme qu'elles sont toujours actives.

## Plus de 8 millions en immobilier

Malgré sa faillite fiscale et son déménagement dans des paradis fiscaux, Benoît Laliberté n'a jamais cessé d'être un entrepreneur hyperactif, ici même au pays. En leurs noms propres ou à travers la fiducie et les entreprises qu'ils contrôlent, lui et son ancienne conjointe détiennent plus de 8,3 millions en immobilier au Québec. Ils ont aussi des propriétés aux États-Unis, mais leur valeur est difficile à établir. Tour du propriétaire.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Benoît Laliberté utilise surtout la Fiducie résidence JAAM pour faire des affaires. Celle-ci détient notamment cette luxueuse résidence qu'il donne comme adresse principale au Québec, rue de la Coulée à Mont-Saint-Hilaire. La maison donne directement sur le Club de golf La Seigneurie. Revenu Canada a inscrit une hypothèque légale de 395 972 $ sur la demeure, payée 850 000 $ en 2007.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND

La Fiducie résidence JAAM a vendu en 2021 six maisons neuves sur les flancs du mont Sutton en Estrie, pour un total de près de 4,8 millions. Elle continue d'en construire de nouvelles sur ses terrains dans le secteur, comme celle-ci, chemin Boulanger. La Fiducie possède aussi des propriétés à Mont-Saint-Hilaire, Belœil et Lac-Brome, pour près de 3,7 millions au total.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Camion de Construction United Canada ltée. L'entreprise appartient à la Fiducie Résidence JAAM et à un partenaire qui a ses permis de construction, Martin Jean. La Presse n'a pas pu s'entretenir avec lui, puisque le numéro de téléphone qui lui est attribué sur le site de la Régie du bâtiment du Québec renvoyait en fait à la ligne de Laliberté.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Depuis septembre 2021, Laliberté est officiellement habilité à « représenter » la Fiducie Résidence JAAM dans le cadre de « toute procédure de contestation à l'endroit du fisc canadien ou québécois », selon une résolution qu'elle a adoptée. Dans son avis d'octobre 2021 visant à s'opposer à la libération de faillite de l'homme d'affaires, Ottawa souligne que « JAAM n'a jamais produit de déclarations d'impôts et son nom ne figure nulle part dans les systèmes de l'Agence de revenu du Canada ».

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

La Fiducie Résidence JAAM et une entreprise sous son contrôle, Bâtiments United Canada ltée, détiennent encore quelques terrains à flanc de montagne et rue Maple, à Sutton.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Cette maison du chemin Boulanger à Sutton, dans le lotissement à flanc de montagne de la Fiducie Résidence JAAM, est enregistrée au nom de l'ex-conjointe de Benoit Laliberté, Anne-Marie Poudrier.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

L'ancienne conjointe de Laliberté détient à son propre nom cette vaste terre avec écurie à Sutton. En 2013, la propriété a servi de caution pour un prêt de 1,5 million de l'homme d'affaires Jean-Guy Lambert au groupe TéliPhone Navigata-Westel Communication inc., contrôlé par Laliberté. Le prêt n'a jamais été remboursé et la société, devenue insolvable, a été radiée (à lire mardi). En entrevue avec La Presse, Jean-Guy Lambert dit néanmoins vouloir « essayer de s'entendre » avec Laliberté pour recevoir des paiements. Revenu Canada a inscrit une hypothèque légale de 138 302 $ sur la propriété en 2017.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

La Société de développement United, codétenue par la Fiducie Résidence JAAM, est propriétaire de l'Auberge Le Havre Sutton, fermée pour rénovations. La Ville de Sutton évalue l'immeuble à 587 000 $.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

La Fiducie Résidence JAAM détient, seule ou avec des partenaires, au moins sept entreprises, dont AgroDômes, la principale société de cryptomonnaies que contrôle Laliberté, qui a fait construire ces installations pour y miner des bitcoins à Sainte-Madeleine, en Montérégie (à lire mercredi).

PHOTO GOOGLE MAPS STREET VIEW

La Fiducie Résidence JAAM a aussi acquis en 2019 ce bungalow de Pompano Beach, en banlieue de Miami, pour 936 000 $ US. En vertu du contrat d'achat, elle n'a toutefois pas payé la totalité du montant au vendeur, Placements LPB USA inc. Cette compagnie du propriétaire de résidences pour personnes âgées Louis-Philippe Beaudoin continue de détenir la demeure jusqu'à ce que le montant total soit payé, mais c'est la Fiducie qui a le droit de l'occuper. La maison vaut aujourd'hui près de 1,3 million US.

PHOTO TIRÉE DU SITE HOUSEBIT. COM

Laliberté a aussi un projet de revente de propriétés sous forme de « jetons non fongibles » (de l'anglais *non fongible tokens*, ou NFT). Au lieu de s'acquérir au moyen d'un acte notarié, les logements seraient vendus à travers des « contrats

intelligents » codés en « chaînes de blocs », comme le bitcoin et les autres cryptomonnaies (à lire mercredi). Son entreprise HouseBit dit avoir un logement à vendre dans cet immeuble du centre-ville de Miami.

---

***Rectificatif***

***Une version antérieure de ce texte mentionnait que la Fiducie Résidence JAAM détenait le bungalow de Pompano Beach conjointement avec une compagnie de Louis-Philippe Beaudoin, sur la base d'une fiche au registre foncier du comté de Broward. Ce document public est en fait erroné, assure une avocate de Louis-Philippe Beaudoin. Sa compagnie Placements LPB USA inc. reste la seule propriétaire de la maison. La Fiducie a signé un acte d'achat en 2019, mais le vendeur lui a accordé une balance de prix de vente et reste officiellement propriétaire de la demeure jusqu'à ce que le montant total convenu de 936 000 $ US lui soit payé, ce qui n'est toujours pas le cas.***

© La Presse Inc. Tous droits réservés.